

STAGE SYNDICAL POUR LES AGENT-E-S DES COLLEGES ET DES LYCÉES : CONDITIONS DE TRAVAIL ET SOUFFRANCES AU BOULOT



**ORGANISÉ PAR LES SYNDICATS SUD EDUCATION D'ILE-DE-FRANCE
LE 16 MARS 2017**

De moins en moins de personnels, de plus en plus de travail et de pression hiérarchique !

La dégradation des conditions de travail et les pressions qui peuvent aller jusqu'au harcèlement moral, développent le stress et font régner l'insécurité au travail.

Les contractuels toujours plus nombreux vivent sous la menace du non-renouvellement de leur contrat et de leur renvoi au chômage.

Les rapports disciplinaires, les appréciations humiliantes et la notation sont le véritable mode de gestion des personnels.

Le non remplacement des collègues absents augmente sévèrement la charge de travail.

La fatigue physique amplifie les risques d'accidents corporels.

Les personnels, même malades, sont parfois contraints de venir travailler.

Les postes adaptés n'existent pas réellement.

Des collègues sont en état de grande fatigue et de stress.

Ne restons pas isolé-e-s, ne nous laissons pas faire, luttons tou-te-s ensemble !

COMMENT RÉSISTER, COMMENT REVENDIQUER, COMMENT LUTTER ?

**TEMPS DE TRAVAIL / CHARGE DE TRAVAIL / PRÉCARITÉ : TOU-TE-S
CONCERNÉ-E-S !**

Le stage s'adresse à tou-te-s les travailleur-euse-s de l'Education Nationale : agent-e-s, enseignant-e-s, personnels de Vie Scolaire...

JEUDI 16 MARS 2017 - de 9h à 17h

9h **Accueil des participant-e-s au stage**

9h30 **introduction au stage**

9h45 **Quels sont nos droits ? - Conditions de travail - Ateliers en groupes**

14h **État, région, départements, ville : même politique de régression sociale et d'aggravation de vos conditions de travail – interventions des collègues en lutte pour les agent-e-s dans les lycées et les collèges suivies d'un débat : « Comment lutter ? »**

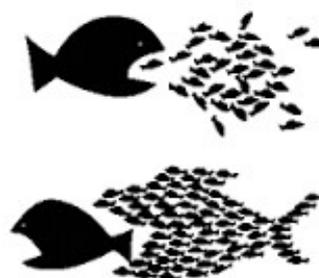
16h **Bilan du stage**

QUAND ?

Jeudi 16 mars 2017 de 9h à 17h

Où ?

**à la Bourse du Travail, 3 rue du
Château d'Eau, Paris 10e
(M° République)**



COMMENT S'INSCRIRE ?

✓ En prévenant votre syndicat départemental SUD éducation de votre participation (via leur mail en bas de page).

✓ En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale avant le 12/02/2016. Cette demande est à adresser à la rectrice ou au chef-fe d'établissement dans le secondaire, au président-e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président-e de la collectivité pour les agents territoriaux.

SE FORMER, UN DROIT

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire. La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez le syndicat! L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

Modèle de demande pour les personnels enseignants :

A.....Le.....

M./Mme le/la DASEN
s/c de l'IEN
Mme la Rectrice I
s/c du chef d'établissement

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de deux jours, en application de la loi n° 82997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84 474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 16 mars 2017 à la Bourse du Travail de Paris, sous l'égide du CEFI Solidaires (144, Bd de la Villette, 75019 Paris)

Signature :

Modèle de demande pour les personnels agents techniques :

A....., Le.....

Mme/M.le Président du Conseil Départemental / régional
s/c du chef d'établissement /

Mme/M(Prénom, Nom, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi), en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation syndicale qui se déroulera le 16 mars à la Bourse du Travail de Paris. Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 Paris).

Signature :

Soyons nombreux et nombreuses au stage organisé par Sud Education !

UNE QUESTION ? Contactez le syndicat Sud Education de votre département !

Sud Education Paris
01 44 64 72 61
sudeducation75@wanadoo.fr

Sud Education 77
06 41 88 37 71
ou 07 81 91 64 68
contact@sudeducation77.org

Sud Education 93
01.55.84.41.26
ou 06.88.66.47.23
contact@sudeducation93.org

Sud Education 94
01 43 77 33 59
contact@sudeducation94.org

Sud Education 91
06 43 54 58 23
education.sud91@gmail.com

Sud Education 92
01 43 70 56 87
06 95 70 71 45
sudeducation92@gmail.com

SUD éducation 95
01 34 10 24 07
sudeducation95@wanadoo.fr

SUD éducation 78
06 71 48 60 88
sudeducation78@ouvaton.org